



SÉANCE ORDINAIRE DU LUNDI 8 JANVIER 2018

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le lundi 8 janvier 2018 à 20 h, à la salle du conseil située au 105, avenue Saint-Laurent à Louiseville et à laquelle étaient présents monsieur Gilles Pagé (district n° 1), madame Françoise Hogue Plante (district n° 2), monsieur Mike Touzin (district n° 3), madame Sylvie Noël (district n° 4), monsieur Alain Pichette (district n° 5), madame Murielle Bergeron Milette (district n° 6), tous membres du conseil municipal et formant quorum sous la présidence de M. le maire Yvon Deshaies.

Étaient aussi présents : M. Yvon Douville, directeur général et greffier adjoint
M^e Maude-Andrée Pelletier, greffière

2018-001

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME MURIELLE BERGERON MILETTE ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'adopter l'ordre du jour de l'assemblée du conseil municipal du lundi 8 janvier 2018 avec l'ajout des points suivants :

- 11.1 Contribution financière whist militaire – Opération Enfant Soleil – 160 \$ (billets à 20 \$)
 - 11.2 Contribution financière – Fondation prévention Suicide les Deux Rives – 100 \$
 - 11.3 Contribution financière – Confrérie du Sarrasin (livre de recettes) – 300 \$
-

2018-002

ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU LUNDI 11 DÉCEMBRE 2017 ET DES SÉANCES EXTRAORDINAIRES DES 14 ET 18 DÉCEMBRE 2017

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont reçu copie desdits procès-verbaux selon l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q. c. C-19) et qu'ils déclarent les avoir lu;

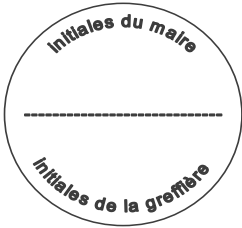
POUR CE MOTIF,

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME FRANÇOISE HOGUE PLANTE ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que les procès-verbaux de la séance ordinaire du 11 décembre 2017 et des séances extraordinaires des 14 et 18 décembre 2017 soient adoptés tels qu'ils ont été rédigés.

2018-003

CHAMBRE DE COMMERCE ET DE L'INDUSTRIE MRC DE MASKINONGÉ – AUTORISATION DE PARTICIPATION AUX ACTIVITÉS ANNÉE 2018

CONSIDÉRANT que les membres du conseil municipal sont appelés à participer aux diverses activités de la Chambre de commerce et de l'industrie de la MRC de Maskinongé



au cours de l'année, telles que les assemblées générales ou spéciales, la soirée des Sommets, conférences de presse et autres activités;

CONSIDÉRANT qu'il est en conséquence opportun d'autoriser les membres du conseil à participer auxdites activités de la Chambre de commerce se déroulant au cours de l'année 2018;

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR MIKE TOUZIN ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ ce qui suit :

QUE la Ville autorise les membres du conseil municipal à participer aux diverses activités de la Chambre de commerce de la MRC de Maskinongé au cours de l'année 2018, telles que les assemblées générales ou spéciales, la soirée des Sommets, conférences de presse et autres activités;

QUE toutes les dépenses relatives à leur présence à ces activités de la Chambre de commerce et de l'industrie de la MRC de Maskinongé leur soient remboursées sur production des pièces justificatives, le cas échéant.

2018-004

MODIFICATION DE LA RÉOLUTION 2017-400 – NOMINATION DES MEMBRES DES DIFFÉRENTS COMITÉS

CONSIDÉRANT l'adoption de la résolution 2017-400 nommant des membres sur les différents comités liés à la Ville de Louiseville;

CONSIDÉRANT que certaines modifications et un ajout doivent être apportés à ces nominations;

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME SYLVIE NOËL ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ ce qui suit :

QUE la composition du comité interne intitulé « Comité de jumelage et touristique » soit modifiée comme suit, à savoir :

Comité de jumelage : M^{me} Murielle Bergeron Milette, présidente et M. Jean-Pierre Gélinas, citoyen

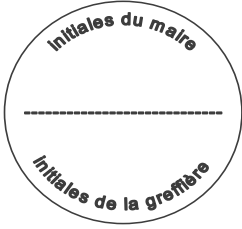
Comité touristique : M^{me} Murielle Bergeron Milette, M^{me} Françoise Hogue Plante et M. Réjean Beaudoin, citoyen

QUE la composition du comité externe intitulé « Transport adapté » soit modifiée comme suit, à savoir :

Transport adapté : M^{me} Françoise Hogue Plante, présidente et M^{me} Murielle Bergeron Milette

QUE le comité externe intitulé « Transport collectif (circuit de ville) » soit ajouté et que sa composition soit déterminée comme suit, à savoir :

Transport collectif (circuit de ville) : M^{me} Sylvie Noël.



2018-005

MODIFICATION À LA POLITIQUE RELATIVE AU REMBOURSEMENT DES DÉPENSES À LA VILLE DE LOUISEVILLE

CONSIDÉRANT que par la résolution 2015-177, la Ville de Louiseville a procédé à l'adoption de la Politique relative au remboursement des dépenses à la Ville de Louiseville;

CONSIDÉRANT que certaines modifications doivent être apportées à cette politique;

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR GILLES PAGÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ ce qui suit :

DE MODIFIER la Politique relative au remboursement des dépenses à la Ville de Louiseville et d'adopter ladite politique telle que modifiée.

2018-006

CARNAVAL D'HIVER – FERMETURE D'UNE PARTIE DE LA RUE DE LA MENNAIS

CONSIDÉRANT que la Ville de Louiseville organise un carnaval d'hiver qui aura lieu les 19 et 20 janvier 2018;

CONSIDÉRANT qu'il est opportun qu'une partie de la rue de la Mennais soit fermée à la circulation pour la tenue d'une soirée au Préau de la Place Canadel le vendredi 19 janvier 2018 ainsi que le samedi 20 janvier 2018 lors des feux d'artifice qui auront lieu sur le terrain de football de l'école secondaire l'Escale;

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR ALAIN PICHETTE ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ ce qui suit :

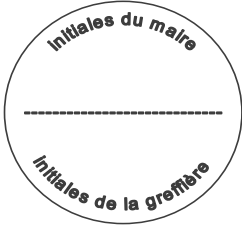
D'AUTORISER la fermeture d'une partie de la rue de la Mennais, soit entre l'avenue Sainte-Dorothée et l'avenue du Parc pour une soirée qui se tiendra sous le préau Place Canadel de 18 h 30 à 21 h 30 le vendredi 19 janvier 2018;

D'AUTORISER la fermeture d'une partie de la rue de la Mennais entre l'avenue Sainte-Dorothée et l'avenue Pie-XII pour la tenue des feux d'artifice sur le terrain de football de l'école secondaire l'Escale de 20 h 30 à 21 h 15 le samedi 20 janvier 2018;

QUE les responsables de ces événements s'assurent que les résidents concernés par ces fermetures de parties de la rue de la Mennais, le cas échéant, aient accès à leurs propriétés et que les services d'urgence aient accès à cette partie de la rue en tout temps;

QUE les responsables informent la Sûreté du Québec de la tenue de ces événements;

QUE cette autorisation soit conditionnelle à ce que les responsables prennent en charge la sécurité des événements, respectent les lois et règlements en vigueur et obtiennent toutes autres autorisations requises, le cas échéant.



2018-007

**APPUI AU FESTIVAL DE LA GALETTE DE SARRASIN – DEMANDE DE
SUBVENTION AU MINISTÈRE DU TOURISME**

CONSIDÉRANT que le Festival de la galette de sarrasin tiendra sa 40^e édition en 2018;

CONSIDÉRANT la demande du Festival de la galette de sarrasin au Ministère du Tourisme pour un budget spécial en 2018 dans le but d'agrandir et d'assurer la finition du terrain des motorisés permettant de doubler la venue de cette clientèle qui provient de toutes les régions du Québec;

CONSIDÉRANT que ces améliorations au terrain des motorisés sera utile pour trois autres organisations majeures qui pourront aussi l'utiliser, ce qui triplera l'achalandage non seulement pour Louiseville mais aussi pour l'ensemble de la MRC de Maskinongé;

CONSIDÉRANT l'importance d'un tel évènement pour le rayonnement de la Ville de Louiseville;

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME MURIELLE BERGERON MILETTE ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ ce qui suit :

QUE la Ville de Louiseville appuie la présente demande du Festival de la galette afin d'obtenir un budget spécial en 2018 dans le cadre de sa 40^e édition, afin d'agrandir et finaliser le terrain de motorisés.

2018-008

AUTORISATION DE FORMATIONS POUR L'ANNÉE 2018

CONSIDÉRANT que les employés municipaux sont appelés à participer à divers cours de formation, de perfectionnement, de colloques, sessions d'étude et de séminaires, au cours de l'année;

CONSIDÉRANT qu'il est en conséquence opportun d'autoriser les employés municipaux à participer auxdits cours de formation, de perfectionnement, de colloques, sessions d'étude et séminaires, au cours de l'année 2018;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 26 du *Règlement numéro 439 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires, de délégation aux officiers municipaux et les modalités pré-autorisant le paiement des dépenses spécifiques*, le directeur général soumet l'information au conseil municipal sur la participation du personnel à des cours de formation, perfectionnement, de colloques, sessions d'étude, séminaires, congrès et déplacements;

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME FRANÇOISE HOGUE PLANTE ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ ce qui suit :

QUE le conseil municipal délègue au directeur général le pouvoir d'autoriser les employés municipaux à participer à divers cours de formation, de perfectionnement, de colloques, sessions d'étude et séminaires ainsi que les déplacements qui y sont reliés au cours de l'année;



QUE toutes les dépenses relatives à leurs présences à ces cours de formation, de perfectionnement, de colloques, sessions d'étude et séminaires leur soient remboursées sur production des pièces justificatives;

QUE le directeur général soumette au conseil municipal l'information sur la participation du personnel auxdits cours de formation, perfectionnement, de colloques, sessions d'étude et séminaires.

2018-009

**REGROUPEMENT D'ACHAT – ASSURANCES COLLECTIVES –
REGROUPEMENT QUÉBEC-BEAUCE-LAURENTIDES-OUTAOUAIS**

CONSIDÉRANT que conformément à la *Loi sur les cités et villes* et à la Solution UMQ, la Ville de Louiseville et ce conseil souhaitent autoriser le lancement d'un appel d'offres public pour obtenir des produits d'assurances collectives pour ses employés et, lorsqu'applicable, pour ses élus, pour la période 2019-2023;

CONSIDÉRANT que Mallette actuaires inc. s'est déjà vu octroyer le mandat, suite à un appel d'offres public, pour les services de consultant indépendant requis par l'Union des municipalités du Québec (UMQ) dans l'application de la Solution UMQ;

CONSIDÉRANT que la rémunération prévue au contrat – Solution UMQ – à octroyer est de 0,65 % au consultant Mallette actuaires inc. et les frais de gestion prévus pour l'UMQ sont de 1.15 %;

CONSIDÉRANT que la Ville de Louiseville souhaite maintenant confirmer son adhésion à la solution des regroupements en assurances collectives de l'UMQ et le mandat à Actuaires inc. en conséquence;

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR MIKE TOUZIN ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ ce qui suit :

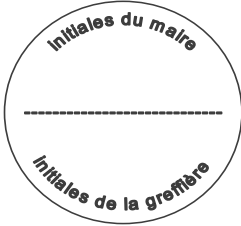
QUE le préambule fait partie intégrante des présentes comme si récité au long;

QUE ce conseil confirme ainsi par les présentes son adhésion à la Solution UMQ en matière d'assurances collectives pour ses employés et/ou élus, au choix de la municipalité;

QUE l'adhésion au regroupement – Solution UMQ – sera d'une durée maximale de cinq ans;

QUE la Ville de Louiseville mandate l'UMQ pour agir à titre de mandataire pour la représenter au contrat d'assurances collectives à octroyer suite à l'application des présentes ainsi que son renouvellement, de même que pour l'accès à son dossier d'assurances collectives auprès de l'assureur, dans le respect des règles de protection des renseignements personnels;

QUE la Ville de Louiseville s'engage à payer à l'UMQ des frais de gestion de 1,15 % des primes totales versées par la Ville de Louiseville durant le contrat et une rémunération de 0,65 % des primes totales versées par la municipalité au consultant Mallette actuaires inc., dont la Ville de Louiseville joint aussi le mandat obtenu pour le regroupement, suite à un appel d'offres public;



QUE la Ville de Louiseville s'engage à respecter les termes et conditions du contrat à intervenir avec la société d'assurances à qui le contrat sera octroyé suite à l'application des présentes ainsi que les conditions du mandat du consultant.

2018-010

RENOUVELLEMENT D'ABONNEMENTS – ASSOCIATIONS ET PUBLICATIONS 2018 – VILLE DE LOUISEVILLE ET SES OFFICIERS

CONSIDÉRANT que des sommes ont été prévues au budget 2018 pour le renouvellement ou l'abonnement à des volumes, à des associations et autres;

POUR CE MOTIF,

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME SYLVIE NOËL ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que la Ville de Louiseville autorise le renouvellement ou l'abonnement à des volumes, associations et autres ci-après identifiés :

Conseil municipal

Zip du lac Saint-Pierre, *Revue Municipale*, *Revue Quorum*, UMQ (Union des municipalités du Québec) : adhésion des membres + *Revue Urba* et Chambre de commerce MRC Maskinongé
Fondation CSSSM

Direction générale et communications

COMAQ (Corporation des officiers municipaux agréés du Québec)
CRM (Centre de ressources municipales) de l'UMQ
Association des directeurs généraux des municipalités du Québec (ADGMQ)
ACMQ (Association des communicateurs municipaux du Québec)

Trésorerie – administration générale

COMAQ (Corporation des officiers municipaux agréés du Québec)
Journal *Le Nouvelliste*
Loi sur la fiscalité municipale annotée mise à jour
Cotisation professionnelle à l'Ordre des comptables professionnels agréés du Québec (OCPAQ)
Vers une gestion efficace de la TPS et de la TVQ

Greffé

Mise à jour de la LCV (*Loi des cités et villes*) et des législations complémentaires
Recueil des lois municipales, revue de l'actualité juridique municipale (abonnement juridique) Publication CCH et accès à l'information : Loi Annotée (mise à jour)
Droit municipal – Principes généraux et contentieux – Internet
Cotisation professionnelle à la Chambre des notaires (CNQ)

Travaux publics

Association des travaux publics d'Amérique
CERIU (Centre d'expertise et de recherche en infrastructures urbaines)
Publications du Québec – mise à jour ouvrages routiers
Tarif machineries lourdes

Sécurité incendie

Association des chefs en sécurité incendie du Québec
Revue protection civile et revue *Au feu magazine*
RDSISQ (Regroupement des directeurs de services d'incendie et de secours du Québec)



Environnement – urbanisme

AQU (Association québécoise d'urbanisme): abonnement collectif – 8 noms, membres du Comité consultatif d'urbanisme (CCU)
COMBEQ (Corporation des officiers municipaux en bâtiment et environnement du Québec)
Magazine Québec Habitation + Terre de chez nous

Revitalisation Centre-ville

Réseau Rues Principales
Fondation Rues principales

Loisirs et culture, incluant la bibliothèque

Alliance québécoise du loisir public (AQLP)
AQLM (Association québécoise du loisir municipal)
AQAIRS (Association québécoise des arénas et des installations récréatives et sportives)
Renouvellement des revues à la bibliothèque, droits à la SOCAN
Les Bibliothèques Publiques Mauricie/Centre du Québec
Réseau Biblio – CRSBP du Centre-du-Québec, de Lanaudière et de la Mauricie inc.
OCLC
BiblioPresto
Association des bibliothèques publiques du Québec
Association des camps du Québec

Autres – publicités et informations

Semainier Paroissial
Réseau d'Information Municipale (RIMQ)

2018-011

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 646 RELATIF À LA TARIFICATION DES SERVICES (2018)

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné par madame Murielle Bergeron Milette en vertu de la résolution 2017-492 à la séance extraordinaire du 18 décembre 2017 et qu'un projet de règlement a été adopté à cette même séance extraordinaire par la résolution 2017-495;

CONSIDÉRANT qu'une copie du règlement a été remise aux membres du conseil au plus tard soixante-douze (72) heures avant l'heure fixée pour le début de la séance et que tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lue;

CONSIDÉRANT que la greffière a mentionné l'objet du règlement et sa portée;

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR GILLES PAGÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'adopter le règlement numéro 646 relatif à la tarification des services (2018).

2018-012

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 647 RELATIF AUX IMPOSITIONS POUR L'ANNÉE 2018

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné par madame Françoise Hogue Plante en vertu de la résolution 2017-493 à la séance extraordinaire du 18 décembre 2017 et qu'un



projet de règlement a été adopté à cette même séance extraordinaire par la résolution 2017-496;

CONSIDÉRANT qu'une copie du règlement a été remise aux membres du conseil au plus tard soixante-douze (72) heures avant l'heure fixée pour le début de la séance et que tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lue;

CONSIDÉRANT que la greffière a mentionné l'objet du règlement et sa portée;

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR ALAIN PICHETTE ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'adopter le règlement numéro 647 relatif aux impositions pour l'année 2018.

2018-013

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 648 AMENDANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 606 RELATIF AU PROGRAMME ÉCOPRÊT POUR LE REPLACEMENT OU LA MISE AUX NORMES DES INSTALLATIONS SEPTIQUES

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné par monsieur Mike Touzin en vertu de la résolution 2017-494 à la séance extraordinaire du 18 décembre 2017 et qu'un projet de règlement a été adopté à cette même séance extraordinaire par la résolution 2017-497;

CONSIDÉRANT qu'une copie du règlement a été remise aux membres du conseil au plus tard soixante-douze (72) heures avant l'heure fixée pour le début de la séance et que tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lue;

CONSIDÉRANT que la greffière a mentionné l'objet du règlement et sa portée;

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME MURIELLE BERGERON MILETTE ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'adopter le règlement numéro 648 amendant le règlement numéro 606 relatif au programme Écoprêt pour le remplacement ou la mise aux normes des installations septiques.

2018-014

AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT RELATIF À LA CRÉATION D'UN PROGRAMME DE REVITALISATION POUR LA CONSTRUCTION RÉSIDENIELLE

AVIS DE MOTION est donné par madame Françoise Hogue Plante qu'il sera présenté, à une séance subséquente, pour adoption, un règlement relatif à la création d'un programme de revitalisation pour la construction résidentielle.



2018-015

AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT SUR LE PROGRAMME D’ACCÈS À LA PROPRIÉTÉ RÉSIDENIELLE EXISTANTE POUR LES FAMILLES

AVIS DE MOTION est donné par monsieur Mike Touzin qu’il sera présenté, à une séance subséquente, pour adoption, un règlement sur le programme d’accès à la propriété résidentielle existante pour les familles.

2018-016

AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT RELATIF À LA CRÉATION D’UN PROGRAMME DE REVITALISATION FAVORISANT LA CONSTRUCTION D’IMMEUBLES DE 25 LOGEMENTS ET PLUS

AVIS DE MOTION est donné par madame Sylvie Noël qu’il sera présenté, à une séance subséquente, pour adoption, un règlement relatif à la création d’un programme de revitalisation favorisant la construction d’immeubles de 25 logements et plus.

2018-017

AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT ÉTABLISSANT UN PROGRAMME D’AIDE FINANCIÈRE ET D’AIDE SOUS FORME DE CRÉDITS DE TAXES POUR CERTAINES ENTREPRISES

AVIS DE MOTION est donné par monsieur Gilles Pagé qu’il sera présenté, à une séance subséquente, pour adoption, un règlement établissant un programme d’aide financière et d’aide sous forme de crédits de taxes pour certaines entreprises.

2018-018

ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 649 RELATIF À LA CRÉATION D’UN PROGRAMME DE REVITALISATION POUR LA CONSTRUCTION RÉSIDENIELLE

CONSIDÉRANT qu’un avis de motion a été donné par madame Françoise Hogue Plante en vertu de la résolution 2018-014 de la présente séance ordinaire;

CONSIDÉRANT qu’une copie du projet de règlement a été remise aux membres du conseil au plus tard soixante-douze (72) heures avant l’heure fixée pour le début de la séance et que tous les membres du conseil présents déclarent l’avoir lue;

CONSIDÉRANT que la greffière a mentionné l’objet du règlement et sa portée;

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR ALAIN PICHETTE ET RÉSOLU À L’UNANIMITÉ d’adopter le projet de règlement numéro 649 relatif à la création d’un programme de revitalisation pour la construction résidentielle.



2018-019

**ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 650 SUR LE
PROGRAMME D'ACCÈS À LA PROPRIÉTÉ RÉSIDENIELLE EXISTANTE
POUR LES FAMILLES**

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné par monsieur Mike Touzin en vertu de la résolution 2018-015 de la présente séance ordinaire;

CONSIDÉRANT qu'une copie du projet de règlement a été remise aux membres du conseil au plus tard soixante-douze (72) heures avant l'heure fixée pour le début de la séance et que tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lue;

CONSIDÉRANT que la greffière a mentionné l'objet du règlement et sa portée;

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME MURIELLE BERGERON MILETTE ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'adopter le projet de règlement numéro 650 sur le programme d'accès à la propriété résidentielle existante pour les familles.

2018-020

**ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 651 RELATIF À LA
CRÉATION D'UN PROGRAMME DE REVITALISATION FAVORISANT LA
CONSTRUCTION D'IMMEUBLES DE 25 LOGEMENTS ET PLUS**

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné par madame Sylvie Noël en vertu de la résolution 2018-016 de la présente séance ordinaire;

CONSIDÉRANT qu'une copie du projet de règlement a été remise aux membres du conseil au plus tard soixante-douze (72) heures avant l'heure fixée pour le début de la séance et que tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lue;

CONSIDÉRANT que la greffière a mentionné l'objet du règlement et sa portée;

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME FRANÇOISE HOGUE PLANTE ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'adopter le projet de règlement numéro 651 relatif à la création d'un programme de revitalisation favorisant la construction d'immeubles de 25 logements et plus.

2018-021

**ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 652 ÉTABLISSANT UN
PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE ET D'AIDE SOUS FORME DE CRÉDITS
DE TAXES POUR CERTAINES ENTREPRISES**

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné par monsieur Gilles Pagé en vertu de la résolution 2018-017 de la présente séance ordinaire;

CONSIDÉRANT qu'une copie du projet de règlement a été remise aux membres du conseil au plus tard soixante-douze (72) heures avant l'heure fixée pour le début de la séance et que tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lue;



CONSIDÉRANT que la greffière a mentionné l'objet du règlement et sa portée;

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR MIKE TOUZIN ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'adopter le projet de règlement numéro 652 établissant un programme d'aide financière et d'aide sous forme de crédits de taxes pour certaines entreprises.

2018-022

**AUTORISATION D'UN RECOURS JUDICIAIRE POUR EXÉCUTION DE
JUGEMENT – IMMEUBLE MATRICULES 4724-71-4237-0-000-0000 ET
4724-71-3712-0-000-0000**

CONSIDÉRANT qu'un incendie majeur est survenu le 23 mai 2016;

CONSIDÉRANT que l'immeuble portant les numéros civiques 131 et 133, avenue St-Laurent a été totalement détruit par ledit incendie;

CONSIDÉRANT qu'en date du 12 juillet 2016, la Ville de Louiseville a obtenu un jugement l'autorisant à prendre les mesures requises pour procéder au nettoyage de la propriété et d'en porter les entiers coûts découlant de l'intervention, au compte de taxes de l'immeuble compte tenu qu'ils sont assimilés à une taxe foncière;

CONSIDÉRANT que conformément audit jugement rendu, la Ville de Louiseville a procédé au nettoyage de la propriété et a porté les entiers coûts découlant de cette intervention au compte de taxes;

CONSIDÉRANT qu'en date du 6 janvier 2016, la Ville de Louiseville a obtenu un jugement en sa faveur et condamnant le propriétaire au paiement des taxes impayées et de ses intérêts et déclarant ces sommes prioritaires sur l'immeuble;

CONSIDÉRANT que la Ville de Louiseville souhaite entreprendre des procédures judiciaires pour faire exécuter ledit jugement rendu en sa faveur et daté du 6 janvier 2016 afin que soient recouvrées toutes les sommes dues à la Ville de Louiseville;

POUR CES MOTIFS,

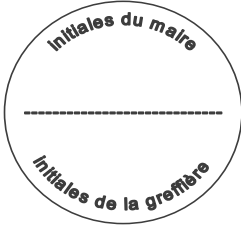
IL EST PROPOSÉ PAR MADAME SYLVIE NOËL ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que mandat soit donné à la firme d'avocats Bélanger Sauvé d'entreprendre toutes procédures judiciaires appropriées afin que soit exécuté le jugement rendu le 6 janvier 2016 et visant la propriété portant les matricules 4724-71-4237 et 4724-71-3712 afin que soient recouvrées toutes les sommes dues à la Ville de Louiseville.

2018-023

TAUX D'INDEXATION POUR LA VILLE EN 2018 : 0,9 %

CONSIDÉRANT que la Ville de Louiseville désire fixer le taux d'indexation afin de l'appliquer à ses contrats, ses baux de location, règlements ou autres documents, à défaut d'une indication contraire précisée dans le contrat, règlement ou document;

POUR CE MOTIF,



IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR GILLES PAGÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ ce qui suit :

DE fixer le taux d'indexation à 0,9 % pour l'année 2018 et applicable à ses contrats, ses baux de location, règlements ou autres documents et que le Service de la trésorerie assure le suivi de la présente résolution. Ce taux est équivalent à l'indice d'augmentation du coût de la vie établi par Statistique Canada de la province de Québec le tout calculé en fonction de la moyenne des mois de novembre 2016 à octobre 2017 inclusivement.

2018-024

RAPPORT MENSUEL DE L'ANALYSE DES PERMIS DU MOIS DE DÉCEMBRE ET RAPPORT SOMMAIRE DE L'ANNÉE 2017

CONSIDÉRANT que la responsable des permis et certificats a déposé le rapport mensuel de l'analyse des permis de construction, rénovation et démolition du mois de décembre 2017 ainsi qu'un rapport sommaire de l'année 2017;

POUR CE MOTIF,

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR ALAIN PICHETTE ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que le conseil municipal de la Ville de Louiseville accuse réception du rapport mensuel de l'analyse des permis de construction, rénovation et démolition du mois de décembre 2017 ainsi que du rapport sommaire de l'année 2017 et que copie du rapport sommaire de l'année 2017 soit annexée à la fin du présent procès-verbal.

2018-025

CONSULTATION PUBLIQUE DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE – FRANCOIS MARTINEAU – 230, AVENUE ROYALE – MATRICULE : 4824-27-6679

CONSIDÉRANT que monsieur François Martineau a présenté une demande de dérogation mineure dans le but de régulariser l'implantation du bâtiment complémentaire à structure isolée (remise), laquelle ne respecte pas le règlement de zonage en vigueur;

CONSIDÉRANT que l'immeuble visé par la demande, connu et désigné comme étant le lot 4 019 803 du cadastre officiel du Québec;

CONSIDÉRANT que cet immeuble est la propriété de François Martineau;

CONSIDÉRANT que la demande de dérogation mineure vise à autoriser l'implantation du bâtiment complémentaire à structure isolée (remise), par rapport à la distance minimale requise avec le bâtiment principal, qui n'est pas conforme au règlement de zonage no. 53, article 91, 4^e paragraphe, alinéa c):

- Distance minimale entre le bâtiment complémentaire à structure isolée et le bâtiment principal autorisée : **2,0 m**
- Distance minimale entre le bâtiment complémentaire à structure isolée et le bâtiment principal demandée : **0,45 m**

CONSIDÉRANT qu'une demande de dérogation mineure avait été demandée par l'ancienne propriétaire madame Kim Arseneault, pour la construction de la remise et que celle-ci devait être annexée au bâtiment principal, voir résolution no. 2015-512;



CONSIDÉRANT qu'une transaction a eu lieu le 16 juin 2017 entre madame Arseneault et monsieur Martineau, devant Me Pierre Brodeur;

CONSIDÉRANT que suite à l'inspection des lieux le 18 octobre 2017 en rapport au permis no. 2016-1225, l'inspecteur municipal de la Ville a pu constater que le bâtiment complémentaire n'était pas annexé au bâtiment principal et que la distance minimale requise de 2,0 m entre les deux bâtiments n'était pas respectée;

CONSIDÉRANT qu'aucun certificat de localisation à jour n'a été remis avec cette nouvelle demande de dérogation mineure et que les mesures fournies sont celles du propriétaire avec un croquis fait à la main, aussi fait par le propriétaire;

CONSIDÉRANT que la présente demande de dérogation mineure ne porte pas atteinte à la jouissance, par les propriétaires des immeubles voisins, de leur droit de propriété;

CONSIDÉRANT qu'un avis public a été publié dans le journal l'Écho de Maskinongé du mercredi 20 décembre 2017 mentionnant que le conseil aura à statuer à la présente séance sur la demande de dérogation mineure présentée par monsieur François Martineau;

CONSIDÉRANT que le comité consultatif d'urbanisme recommande que la présente demande de dérogation mineure requise par monsieur François Martineau, dans le but de régulariser l'implantation du bâtiment complémentaire à structure isolée (remise), laquelle ne respecte pas le règlement de zonage en vigueur, soit autorisée,

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME MURIELLE BERGERON MILETTE ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ ce qui suit :

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

Que le conseil municipal accepte la recommandation du comité consultatif d'urbanisme et autorise la présente demande de dérogation mineure requise par monsieur François Martineau, dans le but de régulariser l'implantation du bâtiment complémentaire à structure isolée (remise), laquelle ne respecte pas le règlement de zonage en vigueur;

Que madame Louise Carpentier, directrice, Service de l'urbanisme, permis et environnement soit mandatée pour donner suite à la présente résolution.

2018-026

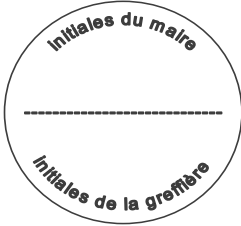
**CONTRIBUTION FINANCIÈRE WHIST MILITAIRE – OPÉRATION ENFANT
SOLEIL – 160 \$ (8 BILLETS À 20 \$)**

CONSIDÉRANT que la Résidence des Bâisseurs organise un whist militaire au profit d'Opération Enfant Soleil le dimanche 4 février 2018;

CONSIDÉRANT qu'à cette occasion, les organisateurs demandent à la Ville de Louiseville une contribution financière par l'achat de billets pour cette activité;

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME FRANÇOISE HOGUE PLANTE ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ ce qui suit :



QUE la Ville de Louiseville procède à l'achat de 8 billets à 20 \$ chacun pour le whist militaire au profit d'Opération Enfant Soleil organisé par la Résidence des Bâisseurs le dimanche 4 février 2018;

QUE cette somme soit puisée à même une contribution des activités financières 2018.

2018-027

CONTRIBUTION FINANCIÈRE – FONDATION PRÉVENTION SUICIDE LES DEUX RIVES – 100 \$

CONSIDÉRANT la demande de contribution financière présentée par la Fondation prévention suicide les Deux Rives;

CONSIDÉRANT que le suicide demeure un problème préoccupant dans notre région et que le conseil municipal est sensible à cette cause;

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR MIKE TOUZIN ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ ce qui suit :

QUE la Ville de Louiseville accepte de verser la somme de 100 \$ à la Fondation prévention suicide les Deux Rives;

QUE cette somme soit puisée à même une contribution des activités financières 2018.

2018-028

CONTRIBUTION FINANCIÈRE – CONFRÉRIE DES SARRASINS (LIVRE DE RECETTES) 300 \$

CONSIDÉRANT que dans le cadre de son 20^e anniversaire, la Confrérie des Sarrasins rééditera son livre de recettes *Les recettes du Pays du sarrasin* et qu'à cette occasion, l'organisme demande une contribution financière à la Ville;

POUR CE MOTIF,

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR ALAIN PICHETTE ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ ce qui suit :

QUE la Ville de Louiseville accepte de verser la somme de 300 \$ à la Confrérie des Sarrasins pour la réédition de son livre de recettes *Les recettes du Pays du sarrasin*;

QUE cette somme soit puisée à même une contribution des activités financières 2018.

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé, la présente assemblée est levée à 20 h 45.

YVON DESHAIES
MAIRE

MAUDE-ANDRÉE PELLETIER
GREFFIÈRE